

CONCERTS, BALS, SPECTACLES, SEANCES DANSANTES

bals*, repas dansant*, concert et spectacles de variété, concerts de musique symphonique, folklorique et traditionnelle, comédies musicales, gala de danse, spectacles musicaux, spectacles d'humour

Tarifs spéciaux adhérents FFBA

Catégorie I

FORFAIT payable d'avance

(Budget dépenses jusqu'à 5 000€ et prix d'accès jusqu'à 20€)

S/Catégorie 11

1. DROITS D'AUTEUR – MUSIQUE LIVE (Vivante)

Prix du repas dansant, boissons :		Prix du titre d'accès ou de la consommation la plus vendue, concert et autres	MONTANT DU BUDGET DES DÉPENSES TTC*											
			JUSQU'À 1 000 €		JUSQU'À 1 500 €		JUSQU'À 2 000 €		JUSQU'À 3 000 €		JUSQU'À 4 000 €		JUSQU'À 5 000 €	
Comprises	Non comprises		Normal	Tarif réduit FFBA -40%	Normal	Tarif réduit FFBA -40%	Normal	Tarif réduit FFBA -40%	Normal	Tarif réduit FFBA -40%	Normal	Tarif réduit FFBA -40%	Normal	Tarif réduit FFBA -40%
15,00 €	12,50 €	Séances sans recettes	69,47	45	109,54	71	159,28	104	265,47	173	398,22	259	529,61	344
22,00 €	18,33 €	jusqu'à 6 €	109,54	71	167,70	109	240,19	156	405,57	264	539,41	351	674,26	438
30,00 €	25,00 €	jusqu'à 12 €	172,76	112	257,05	167	328,68	214	479,32	312	599,14	389	718,96	467
40,00 €	33,33 €	jusqu'à 20 €	260,69	169	366,59	238	438,22	285	600,98	391	721,18	469	829,36	539

2. DROITS D'AUTEUR – MUSIQUE ENREGISTRÉE (Compris les droits SPRE)

Prix du repas dansant, boissons :		Prix du titre d'accès ou de la consommation la plus vendue, concert et autres	MONTANT DU BUDGET DES DÉPENSES TTC*											
			JUSQU'À 1 000 €		JUSQU'À 1 500 €		JUSQU'À 2 000 €		JUSQU'À 3 000 €		JUSQU'À 4 000 €		JUSQU'À 5 000 €	
Comprises	Non comprises		Normal	Tarif réduit FFBA -40%	Normal	Tarif réduit FFBA -40%	Normal	Tarif réduit FFBA -40%	Normal	Tarif réduit FFBA -40%	Normal	Tarif réduit FFBA -40%	Normal	Tarif réduit FFBA -40%
15,00 €	12,50 €	Séances sans recettes	145,25	94	229,08	149	333,08	217	555,10	361	832,67	541	1 107,41	720
22,00 €	18,33 €	jusqu'à 6 €	229,08	149	350,67	228	502,22	326	848,04	551	1 127,91	733	1 409,90	916
30,00 €	25,00 €	jusqu'à 12 €	361,23	235	537,48	349	687,27	447	1 002,25	651	1 252,85	814	1 503,39	977
40,00 €	33,33 €	jusqu'à 20 €	545,10	354	766,54	498	916,35	596	1 256,67	817	1 507,99	980	1 734,17	1 127

* Budget des dépenses :

Sera pris en compte : les dépenses artistiques (cachets et charges), les frais techniques (sono, éclairage, décors, décors, loc. instruments, salle, chapiteaux, gradins), les frais de publicité et communication (affiches, tracts, ..)

Facturation au pourcentage

Budget dépenses entre 5 000€ et 20 000€ ou accès supérieur à 20€

S/Catégorie 12

1. DROITS D'AUTEUR – MUSIQUE LIVE (Vivante)

Taux normal

Taux applicable sur recettes	HT	TTC	Bases		Tarif réduit FFBA -30%
	11,00%	12,22%	S/entrées	S/annexes	
Applicable sur			100%	50%	8,80%

(en application sur les dépenses si dépenses supérieures aux recettes)

2. DROITS D'AUTEUR – MUSIQUE ENREGISTRÉE (SPRE compris)

Taux applicable sur recettes	HT	TTC	Bases		Tarif réduit FFBA -30%
	22,69%	26,09%	S/entrées	S/annexes	
Applicable sur			100%	50%	18,79%

* Peuvent avoir de la SPRE en sus, si musique enregistrée

La saisie sur Internet (www.benevolat.org) ou sur l'application mobile "Foxasso" est simplifiée, nous vous conseillons vivement d'y recourir.

Tarif réduit FFBA = -40% sous conditions de déclaration préalable et dématérialisée (A déduire 5% de frais gestion FFBA)



Tarifs et taux FFBA a prendre en compte sur fond vert (Les tarifs sont exprimés en TTC)

SPECTACLES À PLURALITÉ DE GENRE ARTISTIQUE

Corsos*, cavalcades*, prestations de mod ballets*, spectacles chorégraphiques, de cirque traditionnel ou contemporain, d'illusion, de prestidigitation, à caractère historique, sons et lumières, feux d'artifice synchronisés avec musique

Tarifs spéciaux adhérents FFBA

Catégorie II

FORFAIT payable d'avance

Budget dépenses jusqu'à 5 000€ et prix d'accès jusqu'à 20€

S-Catégorie 21

1. DROITS D'AUTEUR – MUSIQUE LIVE

Prix du repas dansant, boissons :		Prix du titre d'accès ou de la consommation la plus vendue, concert et autres	MONTANT DU BUDGET DES DÉPENSES TTC*											
			JUSQU'À 1 000 €		JUSQU'À 1 500 €		JUSQU'À 2 000 €		JUSQU'À 3 000 €		JUSQU'À 4 000 €		JUSQU'À 5 000 €	
Comprises	Non comprises		Normal	Tarif réduit FFBA -40%	Normal	Tarif réduit FFBA -40%	Normal	Tarif réduit FFBA -40%	Normal	Tarif réduit FFBA -40%	Normal	Tarif réduit FFBA -40%	Normal	Tarif réduit FFBA -40%
15,00 €	12,50 €	Séances sans recettes	69,47	45	87,98	57	118,75	77	166,26	108	221,09	144	276,38	180
22,00 €	18,33 €	jusqu'à 6 €	87,98	57	105,55	69	137,21	89	198,96	129	258,65	168	336,25	219
30,00 €	25,00 €	jusqu'à 12 €	123,16	80	147,76	96	177,35	115	230,53	150	299,67	195	389,57	253
40,00 €	33,33 €	jusqu'à 20 €	172,39	112	206,88	134	248,27	161	297,90	194	357,48	232	428,98	279

2. DROITS D'AUTEUR – MUSIQUE ENREGISTRÉE (Compris les droits SPRE)

Prix du repas dansant, boissons :		Prix du titre d'accès ou de la consommation la plus vendue, concert et autres	MONTANT DU BUDGET DES DÉPENSES TTC*											
			JUSQU'À 1 000 €		JUSQU'À 1 500 €		JUSQU'À 2 000 €		JUSQU'À 3 000 €		JUSQU'À 4 000 €		JUSQU'À 5 000 €	
Comprises	Non comprises		Normal	Tarif réduit FFBA -40%	Normal	Tarif réduit FFBA -40%	Normal	Tarif réduit FFBA -40%	Normal	Tarif réduit FFBA -40%	Normal	Tarif réduit FFBA -40%	Normal	Tarif réduit FFBA -40%
15,00 €	12,50 €	Séances sans recettes	145,25	94	183,96	120	248,31	161	347,66	226	462,32	301	577,93	376
22,00 €	18,33 €	jusqu'à 6 €	183,96	120	220,73	143	286,92	187	416,05	270	540,87	352	703,11	457
30,00 €	25,00 €	jusqu'à 12 €	257,50	167	309,01	201	370,82	241	482,05	313	626,63	407	814,58	529
40,00 €	33,33 €	jusqu'à 20 €	360,31	234	432,60	281	519,11	337	622,95	405	747,53	486	897,01	583

* Budget des dépenses :

Sera pris en compte : les dépenses artistiques (cachets et charges), les frais techniques (sono, éclairage, décors, décors, loc. instruments, salle, chapiteaux, gradins), les frais de publicité et communication (affiches, tracts, ..)

Facturation au pourcentage

Budget dépenses entre 5 000€ et 20 000€ ou accès supérieur à 20€

S/Catégorie 22

1. DROITS D'AUTEUR – MUSIQUE LIVE (Vivante)

Taux normal

Taux applicable sur recettes	HT	TTC	Bases		Tarif réduit FFBA -30%
	5,50%	6,11%	S/entrées	S/annexes	
Applicable sur			100%	50%	4,40%

(en application sur les dépenses si dépenses supérieures aux recettes)

2. DROITS D'AUTEUR – MUSIQUE ENREGISTRÉE (SPRE compris)

Taux applicable sur recettes	HT	TTC	Bases		Tarif réduit FFBA -30%
	11,05%	13,05%	S/entrées	S/annexes	
Applicable sur			100%	50%	9,39%

* Peuvent avoir de la SPRE en sus, si musique enregistrée



La saisie sur Internet (www.benevolat.org) ou sur l'application mobile "Foxasso" est simplifiée, nous vous conseillons vivement d'y recourir.

Tarif réduit FFBA = -40% sous conditions de déclaration préalable et dématérialisée (A déduire 5% de frais gestion FFBA)

Tarifs et taux FFBA a prendre en compte sur fond vert (Les tarifs sont exprimés en TTC)

AUDIOVISUEL, SPECTACLES AVEC MUSIQUE D'ACCOMPAGNEMENT

Projections audiovisuelles occasionnelles, corridas, novillas et courses landaises, feux d'artifice non synchronisés avec musique, musique de scène

Tarifs spéciaux adhérents FFBA

Catégorie III

FORFAIT payable d'avance

Budget dépenses jusqu'à 5 000€ et prix d'accès jusqu'à 20€

S/Catégorie 31

1. DROITS D'AUTEUR – MUSIQUE LIVE

Prix du repas dansant, boissons :		Prix du titre d'accès ou de la consommation la plus vendue, concert et autres	MONTANT DU BUDGET DES DÉPENSES TTC*											
			JUSQU'À 1 000 €		JUSQU'À 1 500 €		JUSQU'À 2 000 €		JUSQU'À 3 000 €		JUSQU'À 4 000 €		JUSQU'À 5 000 €	
Comprises	Non comprises		Normal	Tarif réduit FFBA -40%	Normal	Tarif réduit FFBA -40%	Normal	Tarif réduit FFBA -40%	Normal	Tarif réduit FFBA -40%	Normal	Tarif réduit FFBA -40%	Normal	Tarif réduit FFBA -40%
15,00 €	12,50 €	Séances sans recettes	34,73	23	43,96	29	59,37	39	83,14	54	110,55	72	138,19	90
22,00 €	18,33 €	jusqu'à 6 €	43,96	29	52,79	34	68,61	45	99,49	65	129,31	84	168,13	109
30,00 €	25,00 €	jusqu'à 12 €	61,56	40	73,88	48	88,66	58	115,28	75	149,86	97	194,83	127
40,00 €	33,33 €	jusqu'à 20 €	86,21	56	103,44	67	124,15	81	148,95	97	178,74	116	214,50	139

PS : Ne comprend jamais de taxation musique enregistrée

* Budget des dépenses :

Sera pris en compte : les dépenses artistiques (cachets et charges), les frais techniques (sono, éclairage, décors, décors, loc. instruments, salle, chapiteaux, gradins), les frais de publicité et communication (affiches, tracts, ...)

Facturation au pourcentage

Budget dépenses entre 5 000€ et 20 000€ ou accès supérieur à 20€

S/Catégorie 32

1. DROITS D'AUTEUR – MUSIQUE LIVE (Vivante)

Taux normal

Taux applicable sur recettes	HT	TTC	Bases		Tarif réduit FFBA -30%
	2,50%	2,78%	S/entrées	S/annexes	
	Applicable sur		100%	50%	2,00%

(en application sur les dépenses si dépenses supérieures aux recettes)

La saisie sur Internet (www.benevolat.org) ou sur l'application mobile "Foxasso" est simplifiée, nous vous conseillons vivement d'y recourir.



Tarif réduit FFBA = -40% sous conditions de déclaration préalable et dématérialisée (A déduire 5% de frais gestion FFBA)

Tarifs et taux FFBA à prendre en compte sur fond vert (Les tarifs sont exprimés en TTC)

MANIFESTATIONS AVEC MUSIQUE EN FOND SONORE

Brocantes, vide-greniers, marchés, sonorisations de rues, marches populaires, cérémonies diverses, cérémonies de vœux, conférences, réunions, congrès, Journées « portes ouvertes », stands, vernissages, expositions, kermesses, lotos, fêtes de rue, rencontres sportives, fonds sonores lors de repas,

Tarifs spéciaux adhérents FFBA

Catégorie IV

(Toujours AVEC musique enregistrée et donc SPRE compris)

3. DROITS – MUSIQUE ENREGISTRÉE (SPRE comprise)

EVENEMENT GRATUIT	Tarif normal	Tarif Adhérents TTC
	131,38	95
EVENEMENT PAYANT Capacité de l'enceinte ou à défaut Fréquentation (antérieur ou attendue)		
Jusqu'à 3 000 spectateurs	179,13	129
Jusqu'à 10 000 spectateurs	269,86	194
Jusqu'à 50 000 spectateurs	429,85	310
Jusqu'à 100 000 spectateurs	716,40	516
Au-delà de 100 000, par tranche de 25 000	238,81	172



Forfaits valables pour un prix de titre d'accès allant jusqu'à 20 €. Ils doivent faire l'objet d'une majoration proportionnelle pour les prix d'entrée supérieurs

La saisie sur Internet (www.benevolat.org) ou sur l'application mobile "Foxasso" est simplifiée, nous vous conseillons vivement d'y recourir.

Tarif réduit FFBA = -40% sous conditions de déclaration préalable et dématérialisée (A déduire 5% de frais gestion FFBA)

Tarifs et taux FFBA a prendre en compte sur fond vert (Les tarifs sont exprimés en TTC)

Document informatif ne se substituant pas aux Règles générales d'autorisation et de tarification

Version 5

Tarifs associations sportives Spécial "Tout compris"

Catégorie V

Par licencié, élève et/ou adhérent de l'association pour 1 an				
Nombre de manifestations incluses dans ce tarif forfaitaire	Niveau d'importance de la Musique	Tarif normal SACEM (hors décl. Préalable et centralisation FFBA)	Tarif annuel adhérent FFBA TTC	
			Divers Sports	Spécial HIP-HOP
1	Non synchronisée	0,92	0,55 €	
	Synchronisée	4,08	2,45 €	1,00 €
jusqu'à 3	Non synchronisée	1,83	1,10 €	
	Synchronisée	4,75	2,85 €	1,20 €
jusqu'à 6	Non synchronisée	3,08	1,85 €	
	Synchronisée	6,00	3,60 €	1,50 €
Musique synchronisée par exemple : Danse, Danse country, Gymnastique, Hip-Hop, patinage, Twirling, ...		Avec des minimums allant de 100 à 300 €	Pour FFBA, pas de minimum par association	



Conditions : Pour bénéficier de ces forfaits "tout compris" :

- il faut respecter les conditions suivantes : ⇒ Prix d'entrée =< 20 €
 ⇒ Budget dépenses =< 3000 €
 ⇒ Autre que le réveillon

Déclarations des dates des manifestations concernées se fait :

- ✓ Soit lors de la souscription si vous avez l'information
- ✓ Soit en cours d'année pour compléter ces dates (Accès à votre dossier sur le site internet)

► **Hors de ces conditions, il y a application des tarifs actuels FFBA**

- Au forfait si budget des dépenses =< à 5000 €
- Au pourcentage si budget des dépenses > 5000 € et/ou entrée => 20 € (voir détails des conditions)

Les simulations et les souscriptions sont accessibles

sur notre site Internet : www.benevolat.org

Tarif réduit FFBA = -40% sous conditions de déclaration préalable et dématérialisée (A déduire 5% de frais gestion FFBA)

Exemple club de Foot		Exemple club de Danse country	
Pour 1 an de Droits d'auteur SACEM avec 3 manifestations incluses sur l'année (2 bals et 1 repas dansant) Nb manif. = 3 100 joueurs Niveau 1 (non synchronisée) 15 dirigeants		Pour 1 an de Droits d'auteur SACEM avec 1 manifestation incluse sur l'année (1 repas dansant) Nb manif. = 1 50 danseurs Niveau 3 (synchronisée) 5 dirigeants	
soit 115 adhérents	x 1,10 €	soit 55 adhérents	x 2,45 €
Soit pour l'année TTC 126,50 €		Soit pour l'année TTC 134,75 €	
(Au lieu de 210,45 €)		(Au lieu de 224,40€)	

Demande d'Autorisation Gratuite Annuelle

Catégorie VI

La FFBA est signataire avec la SACEM, d'un protocole d'accord, ouvert aux seuls adhérents du Bénévolat Associatif. Une manifestation par an offerte par l'association à ses membres donne lieu à une autorisation gratuite, sous certaines conditions. (24, 31 décembre et 14 juillet exclus)

Rappel des conditions nécessaires à l'exonération : (Salle ou extérieur)

- Organisée par l'association.
- L'entrée est réservée aux membres et à leur famille, sans dépasser 250 personnes.
- Ne faire aucune annonce ou publicité Presse à l'extérieur de l'association.
- L'entrée doit être gratuite, une participation aux frais inférieure à **30 €** par personne est admise. (boisson comprise)
- Le cachet de l'orchestre (musiciens ou Disc-jockey) ne peut excéder **650 €**.

Pour en bénéficier, vous devez :

Faire la saisie sur Internet (www.benevolat.org) ou sur l'application mobile "Foxasso".

Version 5

